

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

N° VA_DEL2023_28

Objet : Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la santé au titre de l'année 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Graziella MOENECLAËY, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent.

La ville s'est engagée dans le cadre de sa politique de la promotion de la santé à soutenir les actions visant à améliorer la santé des Villeneuvois au regard de leurs attentes et de leurs besoins.

Un crédit de 68 105 € a été inscrit au budget primitif 2023 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des associations œuvrant dans ce secteur.

Après instruction des demandes déposées par les associations, les affectations telles que reprises, par domaine et imputation dans le tableau ci-annexé, sont proposées à l'assemblée délibérante pour un montant total de 66 147 €.

Le versement des subventions est conditionné à la signature du contrat d'engagement républicain par chacune des associations. L'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, introduit par la loi du 24 août 2021 confortant des principes de la République, impose à toute association, le respect des principes de liberté, d'égalité, de fraternité et pose l'interdiction de remise en cause du caractère laïque de la République.

Les règlements seront effectués en une seule fois.

En cas de non réalisation des objectifs ou de faute d'une des associations référencées dans le tableau annexé, le reversement de tout ou partie de sa subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 15 mars

2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 66 147 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Cèdragir.

Imputations comptables : 65748 412 2540, 65748 428 2540

Politique publique (domaine-action-activité) : 06.4.1 Santé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON



Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 avril 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :

Le 7 avril 2023



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Entre la commune de Villeneuve d'Ascq, représentée par son maire, Monsieur Gérard CAUDRON agissant en vertu de la délibération n° du conseil municipal du

Et

L'Association dénommée CedrAgir régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 11 rue Eugène Varlin 59160 Lomme, N° siret 334 781 663 001 10, représentée par son Président Monsieur Gérard TONNELET.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Rappel du contexte

Implantée sur la ville de Villeneuve d'Ascq depuis 2003, l'association CedrAgir s'inscrit dans une redynamisation de ses missions au sein dans son activité de consultations jeunes consommateurs. Cette implantation territoriale historique doit être envisagée comme une force dans le sens où elle permet une connaissance du public, des problématiques rencontrées propres aux consommations à risques ainsi que du réseau partenarial œuvrant au plus près des familles et jeunes villeneuvois.

Ainsi, c'est dans le respect des missions spécifiques et spécialisées que l'association CedrAgir envisage de consolider les liens entre prévention et consultation afin d'aller à la rencontre des jeunes et des familles les plus vulnérables face à la consommation à risques.

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir la nature des actions soutenues financièrement par la ville de Villeneuve d'Ascq et des engagements des deux signataires.

ARTICLE 2 –MISSIONS DE L'ASSOCIATION CEDRAGIR

CèdrAgir, association loi 1901, a pour missions

- De promouvoir et mettre en œuvre des actions d'accueil, d'accompagnement, de soins et de prévention auprès de personnes en difficulté présentant en priorité des conduites à risques ou addictives, de leur famille et de leur entourage
- De mener des actions avec les usagers contribuant à un mieux-être et une amélioration de leur santé
- De mener des actions dans le cadre de la politique de réduction des risques comme un élément de sa politique globale :
 - D'approche communautaire
 - De lutte contre l'exclusion
 - D'accompagnement et de soins
- De développer un réseau de partenaires (professionnels et bénévoles) en vue d'accompagner les personnes par des outils d'information, de sensibilisation et de prévention
- D'initier et participer à des recherches en lien avec ces actions (biomédicales, sociologiques, épidémiologiques, psychologiques...), des actions d'information, de formation et toute instance de réflexion en lien avec ses missions

Missions spécifiques des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC):

- Effectuer un bilan des consommations
- Apporter une information et un conseil personnalisé aux jeunes et à leur famille
- Proposer aux jeunes un accompagnement bref pour l'aider à arrêter ou réduire sa consommation
- Proposer lorsque la situation le justifie, un suivi à long terme
- Accompagner et de soutenir l'entourage et la famille du jeune
- Orienter vers d'autres services ou professionnels spécialisés si nécessaire

ARTICLE 3 – PUBLIC CIBLES ET AXES DE TRAVAIL

A. LE PUBLIC CONCERNE PAR LA PRESENTE CONVENTION

Le public concerné par la présente convention sera repéré dans le cadre des différents axes de travail déclinés ci-dessous et par l'orientation du public vers la CJC dans le cadre du travail partenarial qui sera impulsé.

- Les jeunes de 12 à 25 ans en questionnement et/ou en difficultés liés aux usages à risque de produits psychoactifs (tabac, alcool, cannabis ...) et/ou sans produit (jeux vidéo, jeux d'argent, sexe, ...)
- L'entourage (parents, proches, ...) avec le jeune concerné ou seul
- Les professionnels encadrants et les partenaires.

B. AXES DE TRAVAIL

1. LA COMMUNICATION

Objectifs :

- Etre identifié et repéré comme service spécialisé par les jeunes et leur famille

- Etre identifié et repéré comme service spécialisé par les différents professionnels et partenaires du territoire
- Permettre une réponse rapide et adaptée à la problématique exprimée lors d'un premier contact soit en présentiel ou par téléphone.

Actions :

- Mise en place d'outils de communication utilisés par les jeunes dans le respect des règles de bonnes pratiques
- Mise à disposition de nouveaux flyers afin d'identifier la CJC dans les structures et établissements fréquentés par le public ciblé
- Rappel et présentation des missions de la CJC aux professionnels accueillant le public concerné
- Participation aux différentes instances en liens avec le service de Prévention de la délinquance et Promotion de la santé de la ville.

2. LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Objectifs :

- Faciliter le repérage de situations et permettre une action adaptée
- Renforcer les compétences des acteurs intervenants auprès des jeunes

Actions :

- Rappel ou présentation des missions de la CJC aux partenaires déjà identifiés et à venir
- Proposition d'intervention de sensibilisation auprès des professionnels concernés
- Participation aux réunions partenariales en lien avec la santé et le bien-être des jeunes et de leur famille en lien avec la problématique

3. LES ACTIONS DE PREVENTION

Objectifs :

- Aider le jeune à évaluer sa consommation et à en mesurer les risques et les conséquences
- Permettre à la CJC d'être repérée comme interlocuteur possible
- Participer à la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention précoce par une stratégie de renforcement des compétences psychosociales des jeunes et de leur entourage

Actions :

- Interventions collectives découlant d'un constat de consommation sur un groupe identifié. Les actions seront co-construites avec les structures concernées.
- Interventions auprès de familles ou groupe de familles repérées par les partenaires et en collaboration suivant un programme préétabli.

4. LES CONSULTATIONS AVANCEES

Objectifs :

- Faciliter le premier contact et l'orientation des jeunes et leur entourage
- Faciliter le repérage précoce des consommations à risques

Actions :

- Proposition de consultations éducatives dans les structures recevant des jeunes et/ou l'entourage. Les modalités de consultations seront définies par une convention avec les différentes structures ou établissements suivant les possibilités d'organisation

5. LES CONSULTATIONS SUR SITE

Objectifs :

- Echanger sur les usages et consommations, informer sur les risques
- Aider le jeune, par un accompagnement bref, à questionner sa consommation et lui donner la possibilité d'agir
- Apporter une information et un conseil personnalisé aux consommateurs et à leur entourage
- Accompagner, soutenir l'entourage et la famille
- Orienter vers d'autres services spécialisés si nécessaire

Actions :

- Consultations avec un(e) éducateur (rice) ou/et une psychologue sur rendez-vous. Les consultations sont gratuites avec possibilité d'anonymat :

1 chemin des Vieux Arbres
59650 Villeneuve d'Ascq
Tel 03.20.25.91.83 ou 06.79.73.21.78

ARTICLE 4 - L'EVALUATION DES ACTIONS

L'évaluation des actions se fera sous forme de rapports d'activités biannuels. Elle se basera sur des données quantitatives et des appréciations qualitatives.

Une rencontre annuelle en présence de l'élu de référence et du directeur de l'association et du service prévention de la délinquance –promotion de la santé de la Ville, aura lieu 1 fois par an afin de présenter le rapport d'activités annuel de la CJC de Villeneuve d'Ascq.

ARTICLE 5 – LE MONTANT DE LA SUBVENTION

Pour l'exercice 2023, la subvention financière de la Ville s'élève à **48 000 euros**.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, introduit par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, impose à toute association, le respect des principes de liberté, d'égalité de fraternité et pose l'interdiction de remise en cause du caractère laïque de la République. Ainsi, les associations doivent signer un Contrat

d'Engagement Républicain avec l'autorité qui leur octroie une subvention y compris une aide supplétive.

Le versement de la subvention est donc conditionné à la signature du contrat d'engagement républicain.

ARTICLE 7 – CONDITION DE PAIEMENT

La subvention est imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2023 du service prévention et promotion de la santé. Elle est versée en une seule fois sur le compte n° 00061 21029520102 64 de l'association Le CedrAgir ouvert à la banque Crédit Coopératif Lille Centre.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS COMPTABLES DE L'ASSOCIATION

L'association CedrAgir s'engage à :

- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- Fournir un compte rendu financier attestant la conformité des dépenses effectuées aux objectifs fixés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice concerné. Ce compte rendu financier sera réalisé conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 (NOR : PRMX0609605A) relatif à l'art. 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

Également, si elle perçoit un montant annuel de subventions publiques (quel qu'en soit l'origine) supérieur ou égal à 153 000 euros, l'association CèdrAgir s'engage à

- Fournir un compte de résultat de l'action réalisée
- Désigner en qualité de commissaire aux comptes un membre de l'Ordre des experts comptables et comptables agréés, dont elle fera connaître le nom à la Ville dans un délai d'un mois après la signature de la présente convention,
- Transmettre à la Ville tout rapport produit par celui-ci ayant un lien avec la (ou) les subvention(s) accordée(s) par la Ville.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION

L'association CedrAgir autorise la Ville à utiliser son nom et/ou son image pour sa propre communication.

ARTICLE 10 – EVALUATION PAR LA VILLE

Les modalités d'évaluation portant sur la réalisation ou les conditions de mise en œuvre des différents axes de travail définis à l'article 3 auxquels la ville a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, sont définies d'un commun accord entre la ville et l'association CedrAgir et sont précisées dans l'article 4.

ARTICLE 11 – AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 12 – DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue **pour l'année 2023**. En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs fixés dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La Ville se réserve la possibilité de demander le remboursement de tout ou partie des sommes allouées en cas de résiliation anticipée ou pour faute de l'association.

ARTICLE 13 – LITIGE

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de la présente convention sera de la compétence du tribunal administratif de Lille

Villeneuve d'Ascq,
Le

Pour l'association Cédragir,
Le Président,

Pour la Commune,
Le Maire,

Gérard TONNELET

Gérard CAUDRON

Tableaux propositions des affectations des subventions santé pour 2023

Domaine : 6 (social)		
Action : 4 (santé)		
Activité : 1 (santé)		
Nom de l'association	Imputation	Subvention proposée
APDAC	65748 412 2540	2 000 €
Cèdragir	65748 412 2540	48 000 €
Les Clowns de l'Espoir	65748 412 2540	1 000 €
TOTAL		51 000 €

Domaine : 8 (citoyenneté)		
Action : 2 (développement)		
Activité : 2 (promotion de la citoyenneté)		
Nom de l'association	Imputation	Subvention proposée
Donneurs de Sang Annappes /Ascq	65748 428 2540	1 000 €
Pasteur Contrat Ville	65748 428 2540	5 047 €
TOTAL		6 047 €

Domaine : 1 (développement, aménagement, renouvellement urbain)		
Action : 5 (vie des personnes handicapés)		
Activité : 1 (promotion de la citoyenneté)		
Nom de l'association	Imputation	Subvention proposée
Choisir l'espoir Nord Pas de Calais	65748 428 2540	8 600 €
Les Blouses Roses	65748 428 2540	0 €
Endo Action	65748 428 2540	500 €
TOTAL		9 100 €

TOTAL GENERAL	66 147 €
----------------------	-----------------

Association	Subvention obtenue en 2022	Bilan d'activité 2022	Projets 2023	BP 2023 et demandes de subventions	Avis de l'élué	Avis de la commission
<p>Association Pour la prévention, le dépistage et l'accompagnement des personnes touchées par le cancer(APDAC)</p> <p><u>Dispositif</u> : Lutte contre le cancer</p> <p><u>Adresse du siège social</u> : 192 rue de l'ancolie Appt C22 59000 LILLE</p> <p><u>Président</u> : Madame BRASSART Josette Trésorière Madame Leray Agathe Secrétaire Mr Pierre Greziak</p> <p>L'association compte 15 adhérents.</p>	<p>Pour le service utilisateur, Promotion de la santé : 2 000 €</p> <p>Aides supplétives 0 €</p>	<p>L'association accompagne des personnes pour les démarches administratives à l'annonce d'un cancer ou en cours de soin, met en place des réunions de sensibilisation pour favoriser le dépistage, des groupes de paroles et de diététique.</p> <p>L'association tient une permanence au centre-ville dans des locaux mis à disposition par la Ville deux fois par semaine.</p> <p>En 2022, beaucoup de demandes d'aide alimentaire, augmentation des demandes d'aide pour l'ouverture de droits à la Carsat, l'accès aux droits santé et l'accès aux soins.</p> <p>Journée détente et culturelle en juillet 2022 avec les personnes malades accompagnées par l'association.</p>	<p>-Projet en cours de réalisation : reportage vidéo autour du cancer du sein. (En lien avec le CH de Valenciennes et le CS Fliers Sart)</p> <p>-Poursuivre les accompagnements individuels à la demande et les actions collectives habituelles (6 ateliers d'échanges et de sensibilisation dans 6 lieux de la ville)</p> <p>-Renouveler la journée « vacances » en juillet 2023</p> <p>-Ai proposé de les mettre en lien avec ERC Eolles et/ou service Cancérologie de l'HPVA.</p> <p>- L'association diversifie ses actions en s'adressant en parallèle aux personnes âgées avec le CS Fliers Sart (Projet « rompre l'isolement des personnes âgées »)</p>	<p>Montant du budget Prévisionnel 2023 présenté par l'association : 6800 €</p> <p>Demande à la ville : 2000€ (budget de fonctionnement)</p> <p>Principaux financeurs : -<u>Ville</u> : 2000 €</p> <p>⇒ (HORS SANTE) 4000 € au Département pour 2ans (APP exceptionnel projet personnes âgées)</p>	<p>Montant de la subvention proposée par l'élué : 2000 €</p>	

Association	Subvention obtenue en 2022	Bilan d'activité 2022	Projets 2023	BP 2023 et demandes de subventions	Avis de l'élué	Avis de la commission
<p>CedrAgir</p> <p><u>Siège</u> <u>Social:</u> 11, rue Eugène Varlin 59160 Lomme</p> <p><u>Président:</u> Gérard TONNELET</p> <p><u>Trésorier:</u> Marc Acquaert</p> <p><u>Secrétaire:</u> Sabine Ritter</p>	<p>De la Ville : 48 000 €</p>	<p>Les objectifs 2022 s'inscrivaient dans la continuité du travail mené depuis juin 2021 dans le cadre des changements d'organisation interne du service de Cédragir intervenant sur le territoire et d'une démarche préventive et d'accompagnement reconsidérée. Cette démarche s'appuie sur le cahier des charges officiel d'une consultation jeunes consommateurs ainsi que sur les axes de travail de la convention partenariale conjointe entre Cédragir et la Ville de Villeneuve d'Ascq revue en 2021.</p> <p>-Evènement co construit avec la Ville : spectacle débat addition du 29/11/2022 Le Bilan quantitatif est présenté ci-dessous (Bilan de janvier à juillet 2022-Association Cédragir)</p> <p><u>Nb. :</u> convention avec CCAS (PRE « Ma famille, les écrans et moi ») dénoncée en novembre 2022.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1.Poursuivre les missions d'accueil, d'accompagnement et d'orientation liées à la CJC située chemin des vieux arbres. 2.Après avoir largement travaillé sur sa communication et sa visibilité auprès des partenaires en 2022, le projet 2023 serait de déployer des consultations avancées sur tout le territoire. →Groupe de travail pluridisciplinaire (CMP, lycées, collèges, SUMPPS, miss loc, SPS...) à mettre en place en amont. (NB : constat d'une multiplicité d'actions ponctuelles et collectives) 3. À l'étude : projet d'interventions dans les établissements scolaires sous la même forme que l'évènement du 29/11/22 4.Partenariat à construire avec le nouveau service PJJ UEMO au second semestre 2023 (proposition de consult avancée pour les jeunes accompagnés) 5.Implication de l'association dans le futur CISM 	<p>Subvention demandée : 49 500€</p> <p>Budget prévisionnel de Cédragir 2023 :</p> <p>Financeurs principaux : -ARS/CPAM 6 281 693,46€ -État : 73 200€ -Département Nord 68 500€ -Ville de Lille : 84 855€ -Villes Villeneuve d'Ascq+ Tourcoing : 57 500€</p> <p><u>Organismes sociaux :</u> 85 280 € <u>Ventes de produit :</u> 24 505 €</p>	<p>Montant de la subvention proposée par l'élué : 48 000€</p>	

Association	Subvention obtenue en 2022	Bilan d'activité 2022	Projets 2023	BP 2023 et demandes de subventions	Avis de l'élue	Avis de la commission
<p>LES CLOWNS DE L'ESPOIR</p> <p><u>Siège Administratif</u> 1, Avenue de la Créativité 59650 Villeneuve d'Ascq</p> <p><u>Siège social :</u> 36, Rue louis Faure 59000 Lille</p> <p><u>Président :</u> Brigitte Nelken</p> <p><u>Trésorier :</u> Michel BONNEVALLE</p> <p><u>Secrétaire :</u> Laurence DELTOUR</p> <p><u>Nombre d'adhérents :</u> 150</p>	<p>Service utilisateur : promotion de la santé</p> <p>Subvention Ville 2022 : 1000 €</p> <p>Aides suppléatives 2022 : 2 721,00 €</p>	<p>L'association fait partie de la Fédération Française des Associations des Clowns Hospitaliers.</p> <p>L'objet de l'association est d'aller rencontrer les enfants hospitalisés du Nord et du Pas-de-Calais.</p> <p>(Projet 2023/2024 : étendre les interventions des Clowns dans l'ex Picardie à la demande du Conseil Régional)</p> <p>Pour le territoire de Villeneuve d'Ascq en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Braderie au Château de Fiers a eu lieu du 24 au 26/06/22. -Interventions dans 3 établissements scolaires: École La Fontaine, école Chopin et Collège St Adrien. -Interventions habituelles à Marc Sautetet 2 fois par semaine pendant les vacances scolaires (hors été) -Séminaires et réunions associatives exclusivement à Villeneuve d'Ascq 	<p>Loto le 28/01/2023</p> <p>Braderie annuelle au Château de Fiers en prévision</p> <p>Projet 2023 : souhait de co organiser une journée solidaire et ludique avec le Conseil Municipal des Jeunes Villeneuvois.</p> <p>Créer un évènement en extérieur avec des stands de jeux pour enfants petits et grands en collaboration directe avec le CDJ (élaboration de A à Z) dans le but d'impliquer les jeunes dans une dynamique solidaire, de sensibiliser au soutien des enfants malades et de promouvoir les actions de l'association envers les enfants hospitalisés.</p>	<p>Demande à la Ville : 1500€</p> <p>Budget Prévisionnel 2023 : 819 500 €</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ventes de marchandises : 15 000 € -Fondations : 100 000 € -Hôpitaux : 24 000 € -Collectivités territoriales (dont Villeneuve d'Ascq) : 20 000 € -Ligue contre le cancer : 6 000 € -Dons associations : 70 000 € -Clubs services : 25 000€ -Écoles : 20 000 € -Manifestations internes : 70 000 € -Dons entreprises privées : 135 000 € -Dons particuliers : 80 000€ -CPAM : 16 000 € -Leg : 10 000 € - Région Hauts de France : 101 000 € -ARS Hauts de France : 23 300 € -CREAP 7 000 € -Alternance 8 000 € + Complément puisé dans a Réserve légale : 89 200euros 	<p>Montant de la subvention proposée par l'élue : 1000 €</p>	

Association	Subvention obtenue en 2022	Bilan d'activité 2022	Projets 2023	BP 2023 et demandes de subventions	Avis de l'élué	Avis de la commission
<p>Amicale pour le don de sang bénévole Villeneuve d'Ascq « Annappes-Ascq »</p> <p><u>Siège social :</u> Maison des Genêts 2, rue des Genêts Villeneuve d'Ascq</p> <p><u>Président :</u> Mr Gammelin Hervé</p> <p><u>Vice-Président</u> MAHIEU Hervé</p> <p><u>Trésorier</u> Mme CAPIAUX Marie-Elise</p> <p><u>Secrétaire</u> Mme Catoire Française</p> <p>Nbre de bénévoles : 50 à 60 bénévoles (20 très actifs, 15 moyennement actifs, 15 de temps à autre)</p>	<p>Pour le service utilisateur, Promotion de la santé : 1000 €</p> <p>Aides supplémentives l'année 2022 : 3 188,40€</p>	<p>23 collectes en 2022</p> <p>2020 : 1909 donneurs, 2021 : 2674 (avec le secteur de Flers) 2022 : 3282</p> <p>La veille des collectes, ateliers cuisine à la Maison des Aînés pour préparer les collations des collectes.</p> <p>Quelques événements festifs en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Repas dansant, en nombre avec 300 personnes au profit de la Force T villeneuveoise ✓ Après-midi dansant, en mai avec plus de 200 personnes à la salle Concorde. ✓ Présence lors de certaines manifestations organisées par la Maison des Aînés ✓ Participation au Téléthon, aux braderies, au parcours du cœur du collège Rimbaud et de l'école Louise de Bettignies, ✓ Promotion pour le don de sang au lycée Queneau, à la journée portes ouvertes de la Maison des Genêts, à la foire aux associations, au parc Asnapio, au musée de plein air ... 	<p>En 2023, l'EFS a programmé 27 collectes de sang sur tous les quartiers de Villeneuve d'Ascq</p> <p>À partir de janvier 2023, toute la collation (boissons comprises) sera gérée par l'Amicale du don du sang (signature avec l'EFS d'une convention : défraiement de 3 € par donneur.</p> <p>Objectifs 2023 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter les récoltes de sang 2. Poursuivre la distribution d'une collation de qualité locale, bio et zéro déchet. 3. Organisation d'une collecte événementielle les 1^{er} et 2 septembre à la salle Concorde 4. Ateliers cuisine et ZD 5. Souhait de formation en secourisme pour les bénévoles par l'FFSS 6. Projet de diffusion d'un film/pièce de théâtre sur le don d'organes (<i>Réparer les vivants</i>). <p>Candidature de l'Amicale à l'organisation de la journée mondiale en 2024.</p>	<p>Budget Prévisionnel 2023 : 72 420€</p> <p>Demande à la Ville : 1000 € (Éventuelle demande de subvention exceptionnelle en 2023 pour la formation <u>secourisme</u>)</p> <p>Principaux financements :</p> <p>1. Ventes et prestations : 12 000€</p> <p>2. Subventions : - <u>Département</u> 1000€ - <u>Ville de Villeneuve d'Ascq</u> : 1000€ - <u>EFS</u> : 10000€</p>	<p>Montant de la subvention proposée par l'élué : 1000 €</p>	

Association	Subvention obtenue en 2022	Bilan d'activité 2022	Projets 2023	BP 2023 et demandes de subventions	Avis de l'élu	Avis de la commission
<p>INSTITUT PASTEUR DE LILLE Service Nutrition et Activité physique</p> <p>Siège Social 1 rue du Professeur Calmette 59000 Lille</p> <p>Président : Jacques RICHIR</p> <p>Vice-Président : Daniel LECA</p> <p>Secrétaire : Catherine LEFEBVRE</p> <p>Trésorier : Patrick VACOSSIN</p>	<p>Subvention gérée dans le cadre du Contrat Ville</p> <p>Structure support pour le déploiement de l'action : Maison de Quartier des Genêts</p>	<p>En 2022, l'action menée a permis d'améliorer le bien-être des habitants par les activités physiques adaptées, l'alimentation et les activités douces. Elle a rencontré un réel succès auprès des habitants.es du quartier Résidence.</p> <p>L'action s'est déroulée sous forme collective et individuelle.</p> <p>La journée Bien être du mois de juin 2022 a clôturé le parcours : (cuisine avec un diététicien le matin avec partage d'un brunch le midi, ateliers yoga et massages toute la journée, + parcours ludo éducatif par l'IPL l'après-midi.)</p> <p>De manière globale, les participants ont modifié certaines habitudes de vie et ont su s'approprier les outils transmis en termes de bien-être physique, mentale et social.</p>	<p>En 2023, deux axes seront développés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former les bénéficiaires du programme 2022 pour devenir « Ambassadeur Santé » pour la Ville afin de développer les connaissances et les méthodes en terme de pratique d'activités physiques, d'alimentation et de connaissance en santé globale (Gestion du stress, sommeil, prévention...) Ce statut permettra à terme de développer l'axe prévention santé pour améliorer le bien-être physique, mental et social de la population du territoire complet. - Organiser un événement sous forme de parcours d'orientation santé à partir du quartier de la Résidence (Parcours Flash Forme Santé Bien être) pour finir à la ferme du Héron. Il a pour vocation « L'éducation à la santé » avec l'objectif d'optimiser la capacité de décision de l'individu pour prendre soin de son capital santé dans une approche collective et participative. 	<p>Budget 2023 de l'action Flash Forme Bien être (QPV): 13641 €</p> <p>Demande à la Ville : 5 047 €</p> <p><u>Autres subventions :</u> Crédit spécifiques Politique de la Ville : 8 954€</p> <p>Programmation 2023 du Contrat de ville: Avis Favorable Commission Ville du 15/11/2022</p>	<p>Proposé par l'élu : 5047€</p>	

Association	Subvention obtenue en 2022	Bilan d'activité 2022	Projets 2023	BP 2023 et demandes de subventions	Avis de l'élué	Avis de la commission
<p>Choisir l'espoir</p> <p><u>Dispositif</u></p> <p>Soutien et information aux enfants atteints de cancer et à leur famille</p> <p><u>Adresse du siège social :</u></p> <p>73, Rue Gaston Baratte 59650 VILLENEUVE D'ASCQ</p> <p><u>Président :</u></p> <p>Dominique FLORENT</p> <p><u>Trésorier :</u></p> <p>Gérard DUPREZ</p> <p><u>Secrétaire :</u></p> <p>Jean Marie DESURMONT</p> <p><u>Nombre d'adhérents :</u> 80</p>	<p>De la ville :</p> <p>Pour le service utilisateur, Promotion de la santé :</p> <p>8600 €</p> <p>Aides suppléatives :</p> <p>286.10 € (occupation Age d'Or + chauffage pour l'AG de mars 2022)</p>	<p>Association qui existe depuis 36 ans à Villeneuve d'Ascq.</p> <p>1 salarié (secrétaire) et 40/50 bénévoles œuvrent en faveur des enfants et jeunes de 0 à 25 ans atteints de cancers pédiatriques.</p> <p>Leur mission est d'accompagner l'enfant et sa famille dans le projet de vie de l'enfant malade (en hospitalisation et en dehors)</p> <p>Permanences à JDF et au COL.</p> <p>Organisation de vacances familiales pour les familles accompagnées et parfois également en période de deuil.</p> <p>En 2022 :</p> <p>1. déploiement de la pièce de Théâtre Léo sur le cancer des ados dans la Miel et Hors Miel. (Spectacle débat avec la Compagnie La Belle Histoire)</p> <p>2. développement de l'activité des « conteuses » à l'hôpital.</p>	<p>-Poursuivre les activités historiques de l'association.</p> <p>-En lien avec le service, déployer dans les collèges et lycées villeneuvois la pièce de théâtre « Léo » qui vise à sensibiliser le public à la question de la maladie chez les adolescents et à la solidarité nécessaire pour parvenir à surmonter cette épreuve ensemble (prévention de l'isolement) (Nb : <i>Relance le 06/01/23 auprès des établissements et APE</i>)</p> <p>-Projet 2023/2024 de guide pratique de réseau pour les parents d'enfants atteints de cancer</p>	<p>Demande à la ville : 16 500 €</p> <p>Budget Prévisionnel 2023 :</p> <p>120 712 €</p> <p>Principaux financeurs :</p> <p><u>Subventions :</u></p> <p>20 000€ (dont 8600€ de Villeneuve d'Ascq/4000€ de la ligue contre le cancer/ 7400€ de la SFAP (organisme de formation des bénévoles de soins palliatifs)</p> <p><u>Dons :</u></p> <p>97 792€</p> <p><u>Cotisations :</u></p> <p>500 €</p>	<p>Montant de la subvention proposée par l'élué :</p> <p>8600 €</p>	

Association	Subvention obtenue en 2022	Bilan d'activité 2022	Projets 2023	BP 2023 et demandes de subventions	Avis de l'élué	Avis de la commission
<p>Les Blouses Roses Comité Grand Lille</p> <p><u>Adresse du siège social :</u> 310 rue Jules Vallès LOOS Parc Eurasanté</p> <p><u>Présidente :</u> Michèle Lemaître</p> <p><u>Vice-Présidente</u> Emmanuelle DEMEYERE</p> <p>Trésorier Catherine VAUSSY</p> <p>Secrétaire Monique BELE</p> <p><u>Nombre d'adhérents :</u> 140</p>	<p>De la ville : 0 e</p> <p>Plusieurs demandes non étudiées par la Ville (2021,2022)</p> <p>Demandes à toutes les Villes dans lesquelles elles interviennent.</p>	<p>Pour le comité Grand Lille : -140 bénévoles dont 80 au CHU de Lille -Intervention dans 18 établissements, à la demande des établissements (liste d'attente en cours au vue de la multiplicité des demandes : 15 structures/services en attente)</p> <p>L'objectif général des bénévoles est d'apporter du bien-être et du soutien aux malades directement dans leurs établissements de soins. (Animation, compagnie, écoute, loisirs, cadeaux...)</p> <p>Public de 0 à 100 ans.</p> <p>Intervention aux Orchidées à VDA (La structure leur verse 500e)</p> <p>Se coordonnent, dans leurs interventions, avec les autres associations existantes.</p>	<p>La demande faite à la Ville est relative à leur intervention sur la commune au sein des Orchidées.</p> <p>Un projet d'intervention à Marc Sauteflet serait à venir. La directrice de l'établissement a demandé à les rencontrer à ce sujet.</p> <p><u>NB :</u> Le Comité Grand Lille des Blouses Roses compte 15 bénévoles Villeneuvois.</p>	<p>Budget Prévisionnel 2023 : <u>NON RECU</u></p> <p>Demande à la ville : 2 000 €</p>	<p>Montant de la subvention proposée par l'élué : 0 €</p> <p>REFUS : L'unique intervention de l'association à Villeneuve d'Ascq se déroule dans un EHPAD privé.</p>	

Association	Subvention obtenue en 2022	Bilan d'activité 2022	Projets 2023	BP 2023 et demandes de subventions	Avis de l'élue	Avis de la commission
<p>Endoaction</p> <p><u>Siege social</u> 10 rue des Tilleuls Appt 4/1 Villeneuve d'Ascq</p> <p><u>Présidente :</u> Myriam POULAIN</p> <p><u>Vice-Présidente</u> Marion PLANCKE</p> <p><u>Trésorier</u></p> <p><u>Secrétaire</u> Elodie MARTIN Amandine TRODEC</p> <p><u>Nombre d'adhérents :</u> 26</p>	<p>Pas de demande en 2020 et 2021 Impactée par la crise du COVID, l'association EndoAction a été peu active sur le terrain.</p> <p>2019 : 150e 2020 : 300e</p>	<p>Objet : Sensibiliser et faire connaître l'endométrirose</p> <p>-1^{ère} Endomarch' en mars 2022 (mois européen dédié à l'endométrirose) (200€ reversé à la Recherche)</p> <p>-2 permanences ont été tenues en mars 2022 à l'HPVA et à la Clinique Le Bois</p> <p>-Interventions à Paris en septembre: -salon « désir d'enfants » -en lycée : info et sensibilisation à l'endométrirose</p> <p>-Stand aux portes ouvertes de la MQ des Genêts</p> <p>-Stand lors du marché de Noel au Château de Flers</p>	<p>1. Poursuivre les activités et recruter des bénévoles (en lien avec le planning familial de Lille)</p> <p>2. « Mars Jaune » 2nde édition de la marche solidaire pour l'endométrirose (PAF reversé à la Recherche) Prévisionnel : -marche 1/2 journée -stand de l'association ou conférence + diffusion d'un documentaire</p> <p>3. Diffusion d'un documentaire « We are 200 millions : code name endometriosis » Témoignage d'une femme atteinte d'endométrirose.</p> <p>4. Interventions à la demande avec un souhait pour aller dans les collèges et lycées (relance à prévoir au premier trimestre 2023) Stand à l'HPVA programmé en mars.</p>	<p>Demandé à la Ville (subvention exceptionnelle): 500 €</p> <p>BP 2023 de l'association : en attente de réception : 3 220,50 €</p> <p><u>Principales subventions :</u> -Ville : 500€ -Dons : 600 €</p>	<p>Montant de la subvention proposée par l'élue : 500 €</p>	